



Question écrite

« Tiny Houses » à Porrentruy : une piste à approfondir ?

Les « Tiny Houses », concept importé des États-Unis mais de plus en plus répandu en Europe, représentent une forme innovante d'habitat. En effet, ces petites maisons, mobiles ou non et dont la taille se situe entre 40 et 50 m², sont intéressantes pour plusieurs raisons ; premièrement, c'est un mode d'urbanisation qui permet une valorisation des dents creuses au sens de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). En outre, il s'agit d'un moyen intéressant de concilier propriété individuelle à prix compétitif et utilisation mesurée du sol. L'implantation de ces maisonnettes serait également compatible avec la location de terrains voire du droit de superficie. Les aspects liés à la durabilité, qu'il s'agisse d'utilisation de matériaux renouvelables ou de réduction de bétonnage, sont également compatibles avec les défis environnementaux actuels. Enfin, certaines de ces maisons peuvent même être utilisées pour densifier des habitations déjà existantes ; il est ainsi possible de créer dans son jardin un pavillon indépendant pour y travailler. Cette solution permet de séparer vie professionnelle et vie privée en profitant d'un cadre vert et en limitant les trajets. L'agencement peut être également très complet en comprenant même parfois salle d'attente, bureau, salle de pause, etc.

Ce mode de construction resterait un « ovni » dans notre pays selon l'émission TTC du 25.01 dernier qui y est dédié. En Suisse, le statut de ce mode d'urbanisation ferait l'objet d'un vide juridique. Actuellement, les « Tiny Houses » mobiles seraient uniquement conformes aux zones de camping, car elles seraient affiliées à des mobile homes. Et les « Tiny Houses » fixes font actuellement l'objet de permis de construire standard.

D'où les questions :

- Existe-t-il des « Tiny Houses » fixes sur le territoire communal qui ont fait l'objet de demandes de permis standard ?
- Est-il possible le cas échéant d'imaginer une procédure de permis de construire simplifiée pour ce cas de figure afin de favoriser ce mode d'habitat innovant ?

D'avance, merci au Conseil municipal pour ses réponses.

Pour le groupe PLR

Xavier Brunner

Porrentruy en veut.

Avancer ensemble.